

DIU

ÉXPÉRTISE EN ACCIDENTS MÉDICAUX

1 an

medecine.univ-lille.fr



▶ Responsables Pédagogiques

Responsable Lillois :
Professeur Didier GOSSET
Professeur Valéry HEDOUIN

▶ Objectif

- Donner une formation de haut niveau indispensable à la pratique des expertises en matière de responsabilité médicale
- Assurer une formation indépendante, universitaire, aux futurs experts de la liste nationale des experts en accidents médicaux

▶ Conditions d'accès

- Les titulaires d'un diplôme de Docteur en Médecine
- Pré-requis : Etre titulaire d'un diplôme universitaire de Réparation juridique du dommage corporel ou avoir validé la 1ère année de ce diplôme si la formation se fait en 2 ans dans certaines facultés
- Des autorisations d'inscription pourront être délivrées en dehors de ce pré-requis par le comité de direction du diplôme en fonction du cursus du candidat.

▶ Calendrier, horaires, lieux

Calendrier : octobre 2020-juin 2021

Lieu : Paris

▶ Frais de Formation

Individuel : 987 euros
Interne : 787 euros
Prise en charge employeur : 1155 euros

▶ Pré-inscription

CV + lettre de candidature + justificatif de diplôme pré requis à adresser au :
Pr Hedouin
Institut de Médecine Légale
Rue du Professeur Verhaeghe 59037 LILLE Cédex

▶ Renseignements et inscription

Pauline GUILBERT
Département de FMC
Faculté de Médecine Pôle Recherche
59045 LILLE Cedex
Tél. : 03 20 62 34 95
pauline.guilbert@univ-lille.fr
<http://medecine.univ-lille.fr>
Cloture des inscription avant le 1er cours

▶ Contenu, organisation

- Médecine légale et dommage corporel
- Droit médical
- Enseignements théoriques (70 h)
- 2 séminaires de 35 h (5x7h) à Paris
- et Enseignements dirigés (30 h)
- (dossiers d'expertises, étude de documents...)
- organisés sur le terrain dans chacune des facultés participantes
- Assiduité aux cours
- Epreuve écrite (3h30) comprenant 2 sujets
- Epreuve écrite (2h) rédaction d'une discussion et d'une conclusion d'un dossier d'expertise en responsabilité médicale
- Pour être admis à se présenter aux épreuves orales, les candidats doivent avoir obtenu une note moyenne au moins égale à 10/20
- 2 sessions d'épreuves écrites sont organisées chaque année

▶ SANTE